

Les opiacés pour soulager la douleur après une opération

Par injection ou en comprimés



CHUM
Centre hospitalier
de l'Université de Montréal

Après votre opération, le soulagement de la douleur est très important. Cela vous aidera à vous rétablir. Vous voulez en savoir plus sur la prise d'opiacés à l'hôpital, ses bienfaits et ses effets secondaires possibles ? Lisez ce qui suit.

Qu'est-ce qu'un analgésique opiacé ?

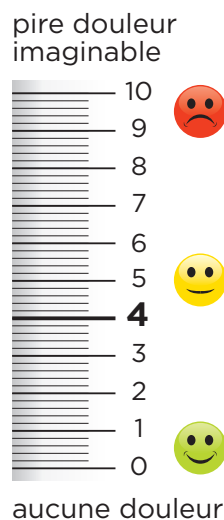
Les analgésiques opiacés sont des médicaments utilisés pour soulager une forte douleur. Ils peuvent être pris de différentes façons, par exemple sous forme d'injection (Dilaudid ou morphine) ou de pilules à avaler (Dilaudid ou Empracet).

Quand la douleur sera moins grande, des analgésiques non opiacés seront utilisés pour les remplacer, par exemple l'acétaminophène (Tylenol).

Qui s'assurera que ma douleur est bien soulagée ?

Vous êtes la personne la mieux placée pour évaluer votre douleur. L'infirmière vous demandera cette évaluation afin de soulager le plus efficacement possible votre mal. Votre douleur ainsi que votre degré de somnolence seront évalués toutes les heures. Puis, toutes les 4 heures.

Comment évaluer ma douleur ?



L'infirmière vous demandera souvent d'évaluer l'intensité de votre douleur, sur une échelle de 0 à 10. Le « 0 » veut dire « aucune douleur » alors que le « 10 » veut dire « la pire douleur possible ou que vous avez déjà ressentie ». Dites-lui le chiffre qui correspond à votre douleur. Le 4 correspond à la douleur à ne pas dépasser.

Quand vais-je commencer la prise d'analgésiques opiacés par injection ou en comprimés ?

- Une fois que votre analgésie en autocontrôle ou que votre analgésie épidurale sera arrêtée.
- Tout de suite après votre opération, si vous n'avez pas eu d'analgésie en autocontrôle ou d'épidurale.
- Toutefois, vous ne pourrez prendre des analgésiques opiacés en comprimés qu'après avoir recommencé à manger normalement.

Quand prendre mes analgésiques ?

Vous devrez prendre vos analgésiques régulièrement pendant les premières 24 à 48 heures après votre opération.

Généralement, vous pourrez recevoir une injection d'analgésique toutes les 3 à 4 heures. Vous pourrez prendre les comprimés analgésiques toutes les 4 à 6 heures.



N'attendez pas que la douleur soit très forte avant de prendre vos analgésiques. La douleur sera plus facile à contrôler.

Qui me donnera mes analgésiques ?

Si vous êtes somnolent (envie de dormir), l'infirmière vous offrira des analgésiques régulièrement et vous les administrera, si vous le désirez.

Si vous êtes bien éveillé, demandez vous-même vos analgésiques :

- dès que vous ressentez une douleur
- de 20 à 30 minutes avant de faire une activité qui pourrait être douloureuse, comme se retourner dans le lit, se lever ou faire des exercices respiratoires.

Que faire si ma douleur n'est pas soulagée ?

Avisez votre infirmière. L'anesthésiste peut juger que votre traitement doit être ajusté.

Y a-t-il des effets secondaires ?

L'analgésie utilisée pour soulager votre douleur peut causer :

- une tendance à s'endormir (somnolence)
- des étourdissements
- des envies de vomir (nausées)
- des vomissements
- des démangeaisons (envie de se gratter)
- de la constipation

Avisez l'infirmière si vous ressentez l'un de ces effets secondaires. Certains d'entre eux (notamment les démangeaisons et les nausées) peuvent être soulagés par des médicaments.

Pourrais-je devenir dépendant aux analgésiques opiacés ?

La dépendance aux analgésiques opiacés est rare quand ils sont utilisés pour soulager de fortes douleurs.

Par contre, s'ils sont utilisés pour augmenter la sensation de bien-être et de plaisir, il y a des risques de dépendance.

Si vous avez déjà été dépendant aux opiacés ou si vous preniez déjà des opiacés avant votre opération, parlez-en à votre médecin.



À qui m'adresser pour obtenir de l'aide ou poser des questions ?

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de votre équipe de soins.



RESSOURCES UTILES

Le document *Les opiacés à action rapide*, produit par le CHUM.

MES QUESTIONS

.....

.....

.....

Le contenu de ce document ne remplace d'aucune façon les recommandations faites, les diagnostics posés ou les traitements suggérés par votre professionnel de la santé.



Pour en savoir plus sur le CHUM
chumontreal.qc.ca